



SUBVENTIONS DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES POUR ÉTUDIANTS OFFERTES PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE

La Société canadienne de psychologie souhaite soutenir les projets de recherche et de diffusion des connaissances menés par des étudiants dans tous les domaines de la psychologie.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour pouvoir faire une demande et recevoir cette subvention :

- le candidat (ou les candidats, s'il s'agit d'une demande conjointe) doit être un **étudiant diplômé membre affilié de la SCP**; il doit aussi être inscrit à temps plein dans un programme d'études supérieures en psychologie d'une université à charte canadienne, établie dans une province ou un territoire du Canada;
- le superviseur direct de l'étudiant doit également être **membre de la SCP**.

Fait important à noter, les étudiants ne peuvent recevoir qu'une seule fois cette subvention.

ÉVALUATION DES PROJETS PROPOSÉS

Chaque projet dispose d'un financement pouvant aller jusqu'à 1 000 \$. En 2020, au moins 10 subventions seront remises. Le comité de sélection tiendra compte des éléments suivants pour évaluer les projets proposés : approche/méthodologie globale de la recherche, faisabilité de la recherche et de l'environnement dans lequel elle est menée, originalité de la recherche, impact de la recherche et compétences du candidat.

UTILISATION DES FONDS

Les fonds attribués peuvent être utilisés pour couvrir les coûts directs de la recherche (p. ex., sommes versées aux sujets de recherche, équipement, adjoints de recherche), mais **ne peuvent pas** être utilisés pour financer les frais de déplacement pour assister à des congrès.

VERSEMENT DES FONDS

La SCP versera les fonds aux projets retenus dès la réception d'un certificat de conformité valide délivré par le conseil d'éthique de la recherche de l'établissement du candidat.

EXIGENCES RELATIVES AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS

La demande doit être présentée par voie électronique sous forme de pièce jointe (format Microsoft Word ou PDF) et envoyée par courriel à science@cpa.ca, avec « Student Grant Application » comme objet du message. Les demandes peuvent être présentées en anglais ou en français.

La demande doit comprendre les éléments suivants :

1. Formulaire de demande dûment rempli (voir à la fin du présent document).

2. Un résumé de **250 mots ou moins** qui explique brièvement la recherche.
3. Une description de projet décrivant le but, la justification théorique, la méthodologie de recherche et les procédures d'analyse qui seront utilisées, ainsi que le plan de mobilisation des connaissances (maximum de cinq pages à double interligne, incluant les références, les figures, etc.).
4. État/preuve du processus d'évaluation éthique par un conseil d'éthique de la recherche.
5. Montant demandé, accompagné d'un budget détaillé. Si les fonds de la SCP ne couvrent qu'une partie des coûts de la recherche, indiquer les autres formes de soutien (contribution de l'établissement, contribution personnelle ou autre) demandées ou obtenues.
6. Le curriculum vitæ de l'étudiant qui présente la demande.
7. Une déclaration du directeur du département de l'étudiant, indiquant que le département appuie la demande de l'étudiant et qu'il se conformera aux règles de la SCP en ce qui concerne l'administration des fonds, si la demande est acceptée. La lettre doit mentionner que les dépenses ne seront autorisées qu'une fois que l'approbation du conseil d'éthique de la recherche aura été obtenue. Le nom, l'adresse de courriel, l'adresse postale, le titre et le numéro au bureau de l'administrateur de l'université chargé de l'administration des fonds doivent être indiqués.

NOTA : les demandes qui ne remplissent pas toutes les exigences relatives aux propositions ne seront pas étudiées.

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de subventions doivent être reçues avant le vendredi 25 octobre 2019 à 15 h HNE. Le nom des gagnants sera annoncé au milieu du mois de décembre 2019.

RESPONSABILITÉS DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION

Les candidats retenus devront remettre un rapport final (ou un rapport d'étape) à la Direction générale de la science de la SCP faisant état des résultats de leur recherche (environ 500 mots) dans les 18 mois suivant la réception du financement; les candidats retenus devront également présenter un résumé de 150 mots décrivant leur recherche pour publication dans *Psynopsis*. La SCP doit être mentionnée dans toutes les publications ou présentations découlant de la recherche. Les fonds non utilisés après la défense de la thèse doivent être retournés à la SCP.